



Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour le maintien en activité de la société Mecar à SENEFFE

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Régularisation de certains permis d'urbanisme et Renouveaulement du permis d'environnement pour les activités de fabrication de diverses munitions et grenades
<u>Demande</u> :	Permis unique
<u>Localisation</u> :	Rue Grinfaux, au sein du bois de Petit Roeulx
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle et zone forestière
<u>Demandeur</u> :	Mecar s.a.
<u>Auteur de l'étude</u> :	Vinçotte Environment, Les Isnes
<u>Autorités compétentes</u> :	Fonctionnaire technique et fonctionnaire délégué
<u>Date de réception du dossier</u> :	06 avril 2010

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

La CRAT relève que le projet consiste en la régularisation de certains permis d'urbanisme et le renouvellement du permis d'environnement pour une entreprise qui est quasi exclusivement située en zone d'activité économique industrielle. Elle relève également que la demande de permis ne porte sur aucune nouvelle installation ni aucune augmentation de capacité de production.

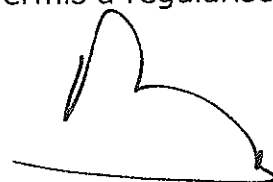
Au niveau des recommandations émises par l'auteur de l'étude d'incidences, la CRAT insiste plus particulièrement sur celles permettant de limiter les impacts acoustiques de l'entreprise et d'éviter tout risque de pollution.

Elle insiste également pour que toutes les mesures soient prises afin de conserver la bonne intégration des éléments bâtis et du champ de tir dans le bois.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle regrette cependant le manque de données relatives aux permis à régulariser.



Philippe BARRAS,
Président